



Equity Committee  
Medical Students' Society  
McGill University

**The Equity Committee of the Medical Students' Society of McGill University  
Opposes the Implementation of Bill 21**  
Montréal, Québec (Teionihiohtia:kon)  
April 6, 2019

In 2017, the Medical Students' Society of McGill University published a statement opposing Bill 62, "An Act to foster adherence to State religious neutrality and, in particular, to provide a framework for religious accommodation requests in certain bodies." On March 28, 2019, the Quebec government proposed Bill 21, "An Act respecting the Laicity of the state", branded as the Secularism Bill. We continue to be greatly concerned about the values conveyed by any bill with this purpose. We believe that Bill 21 is being introduced within a context of systemic islamophobia, anti-semitism, and a general trend of nascent neo-fascism and white nationalism.

Bill 21 seeks to affirm religious neutrality in a manner that "ensures a balance between the collective rights of the Quebec nation and human rights and freedoms." It requires citizens to uncover their faces to participate in the delivery of public services as a public employee (e.g., judge, teacher, principal) or to access public services such as public transit, the library or healthcare services. It also forbids those employees to wear any religious symbol in their workplace. While a grandfather clause exists, it only applies if the employee stays in the same position (therefore imposing the choice between accepting a promotion and keeping a religious symbol). Furthermore, this Bill has an underlying sexist tone and places an undue burden on women: public school teachers, for example, are predominantly women, and they will be required to uncover themselves to continue teaching Québec's children (Statistics Canada, 2017).

The Quebec Charter of Human Rights and Freedoms states that "every person has a right to full and equal recognition and exercise of his human rights and freedoms, without distinction, exclusion or preference based on race, colour, sex, gender identity or expression, pregnancy, sexual orientation, civil status, age except as provided by law, religion [...]. Discrimination exists where such a distinction, exclusion or preference has the effect of nullifying or impairing such right" (Charter of Human Rights and Freedoms; 1975, c.6, s.10). **This bill inherently opposes said Charter and sends a strong message: individuals that practice a certain faith and freely choose to wear a religious symbol (e.g. kippah, turban, hijab) as part of their identity are not welcome to work or engage in public spaces in Quebec.**

Bill 21 is being introduced at a time where sentiments of racism, anti-diversity and white nationalism are being normalized. Under the pretense that it seeks to promote "the collective rights of the Quebec nation and human rights and freedoms", it actually reinstates and emphasizes the belief that individuals of a given faith are not well integrated into Quebec society. This Bill mandates citizens providing services in public institutions to remain secular. We believe that it is possible for secular public services

to be provided by people of faith, and that sartorial expressions of faith in no way compromise the quality of those services.

We strongly believe that this bill would limit and further oppress the civil and social participation of Quebec's ethnic, sociocultural and religious minorities. This additional oppression would further accentuate the stigma around religious accommodations and validate discriminatory sentiments, which have led to increasing violence and hate crimes. For instance, the explicitly islamophobic shootings that targeted Quebec's Muslim communities in January 2017 left six killed and 19 wounded. Enabling a legislation that strips one's religious freedom is a direct attack to the fundamental freedoms and rights of minority groups, whose diversity should be celebrated and recognized as part of Quebec's modern heritage.

Many healthcare workers, students pursuing healthcare professions, as well as the patients we serve are active and visible members of religious communities. We are committed to creating hospitals and clinics that are welcoming and supportive environments for all students, employees and patients, regardless of religious belief. We support a person's right to practice their faith and freely display their identity by choosing what they wear, including a hijab, kippah or turban. We oppose the enforcement of this Bill at the McGill University Health Centre, St. Mary's Hospital, the Jewish General Hospital, and at any other McGill teaching site.

Bill 21 discriminates against ethnic and religious minorities and is in clear contradiction with the Charter of Human Rights and Freedoms. Such legislations run directly counter to fostering an inclusive, respectful, and safe society for all. As such, we, members of the Equity Committee of the Medical Students' Society of McGill University, oppose Bill 21. Furthermore, we implore other professionals and members of the community to challenge islamophobia, anti-semitism and other forms of religious discrimination. We endeavor to create a society where religious freedom for all is respected and valued as part of our collective heritage.

Signed,

Ali Alias - Author, McGill Medical Students' Society Member

Safina Adatia - Author, Equity Committee Commissioner

The Equity Committee of the Medical Students' Society of McGill University

For more information:

MSS Equity Committee Commissioners: [equity.mss@gmail.com](mailto:equity.mss@gmail.com) – Safina Adatia, Noémie La Haye-Caty, Julian Nguyen



Equity Committee  
Medical Students' Society  
McGill University

## **Le comité d'Équité de l'Association des étudiant.e.s en médecine de McGill s'oppose à l'application du projet de loi 21**

Montréal, Québec (Teionihthiohtiá:kon)  
6 Avril 2019

En 2017, l'Association des étudiant.e.s en médecine de l'Université McGill a publié une **déclaration** s'opposant au projet de loi 62, «Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et, en particulier, fournissant un cadre aux demandes d'adaptation religieuse dans certains de ces institutions». Le 28 mars 2019, le gouvernement du Québec a présenté le projet de loi 21, intitulé « Loi concernant la laïcité de l'État », intitulé Projet de loi sur la laïcité. Nous continuons d'être très préoccupé.e.s par les valeurs véhiculées par ce type de projets de loi. Nous pensons que le projet de loi 21 est présenté dans un contexte systémique d'islamophobie, d'antisémitisme, de tendances néo-fascistes naissantes et de nationalisme blanc.

Le projet de loi 21 vise à affirmer la neutralité religieuse d'une manière qui «assure un équilibre entre les droits collectifs de la nation québécoise et les droits et libertés de la personne». Il oblige les citoyen.ne.s à se dévoiler pour participer aux services publics, en tant qu'employé.e de la fonction publique (par exemple, juge, enseignant, directeur) ou pour avoir accès à des services tels que le transport en commun, la bibliothèque ou les services de santé. Il interdit également à ces employé.e.s de porter un symbole religieux sur leur lieu de travail. Bien qu'une clause de droits acquis existe, dite clause grand-père, elle ne s'applique que si l'employé.e reste dans la même position (par conséquent, imposant le choix entre une promotion et le maintien d'un symbole religieux). De plus, ce projet de loi révèle un ton sous-jacent de sexisme en imposant un fardeau excessif aux femmes, étant donné que le domaine de l'éducation publique est majoritairement composé d'une main d'oeuvre féminine et qu'elles devront se dévoiler pour continuer à enseigner aux enfants québécois (Statistique Canada, 2017).

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec stipule que «Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion [...]». Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.» (Charte des droits et libertés de la personne; 1975, c.6, art.10). **Ce projet de loi s'oppose intrinsèquement à ladite Charte et envoie un message fort: les personnes qui pratiquent une certaine religion et choisissent librement de porter un symbole religieux (par exemple, la kippa, le turban, le hijab) dans le cadre de leur identité ne sont pas les bienvenues pour travailler ou participer dans les espaces sociaux au Québec.**

Le projet de loi 21 est présenté à un moment où les sentiments de racisme, d'intolérance et de nationalisme blanc sont en train de se normaliser. Sous prétexte de chercher à promouvoir «les droits collectifs de la nation québécoise et les droits et libertés de la personne», il souligne la conviction que

les personnes d'une religion donnée ne sont pas bien intégrées à la société québécoise. Ce projet de loi oblige les citoyen.ne.s qui fournissent des services dans des institutions publiques à maintenir une disposition laïque. Par contre, nous pensons qu'il est possible que les services publics soient laïcs tout en étant fournis par des personnes de foi et que les expressions de foi vestimentaires ne compromettent en rien la qualité de ces services.

Nous pensons fortement que ce projet de loi limiterait et opprimerait davantage la participation civique et sociale des minorités ethniques, socioculturelles et religieuses du Québec. Cette oppression supplémentaire accentuerait la stigmatisation entourant les accommodements religieux et validerait les sentiments discriminatoires, qui ont conduit à une augmentation de la violence et des crimes de haine. Par exemple, en janvier 2017, la population musulmane du Québec a été victime d'une fusillade dont l'auteur était animé par l'islamophobie. Cet acte violent a causé la mort de six personnes et blessé 19 autres. L'adoption d'une loi qui prive la personne d'une partie de leur liberté de religion constitue une atteinte directe aux libertés et droits fondamentaux des groupes minoritaires. La diversité devrait plutôt être célébrée et reconnue comme faisant partie du patrimoine moderne du Québec.

De nombreux travailleurs et travailleuses de la santé, étudiant.e.s exerçant dans les professions de la santé et patient.e.s que nous traitons font activement partie de communautés religieuses. Nous sommes dédiés à créer des hôpitaux et des cliniques offrant un environnement accueillant et favorable à tous les étudiant.e.s, employé.e.s et patient.e.s, quelles que soient leurs convictions religieuses. Nous défendons le droit d'une personne de pratiquer sa foi et d'afficher librement son identité en choisissant ce qu'elle porte, telle qu'un hijab, une kippa ou un turban. Nous nous opposons à l'application de ce projet de loi au Centre universitaire de santé McGill (CUSM), à l'Hôpital St. Mary's, à l'Hôpital général juif et à tout autre site d'enseignement de l'Université McGill.

Le projet de loi 21 discrimine les minorités ethniques et religieuses et est clairement en contradiction avec la Charte des droits et libertés de la personne. De telles législations vont directement à l'encontre du développement d'une société inclusive, respectueuse et sécuritaire pour tous. Ainsi, nous, membres du Comité sur l'équité de l'Association des étudiant.e.s en médecine de l'Université McGill, nous nous opposons au projet de loi 21. Nous implorons aux autres professionnel.le.s et aux membres de la communauté de lutter contre l'islamophobie, l'antisémitisme et d'autres formes de discrimination religieuse. Nous nous devons de créer une société où la liberté religieuse est respectée et valorisée comme étant partie intégrale de notre patrimoine collectif.

Signé,

Ali Alias - Auteur, Membre de l'Association des étudiant.e.s en médecine de l'Université McGill

Safina Adatia - Auteure, Commissaire du Comité sur l'équité

Le Comité sur l'équité de l'Association des étudiant.e.s en médecine de l'Université McGill

Pour plus d'informations:

Commissaires du Comité sur l'équité, MSS: [equity.mss@gmail.com](mailto:equity.mss@gmail.com) – Safina Adatia, Noémie La Haye-Caty, Julian Nguyen